



Réunion du 30 août 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

Ce 30 août 2017, est la date prévue pour la réunion de la Liste Changer? Changeons? À laquelle j'ai adhéré peu après sa création, mais aussi celle du conseil communal de Durbuy auxquels j'assiste ponctuellement pour faire l'écho citoyen de ce que nos élus ont dit et décidé. La météo était annoncée pluvieuse, voir orageuse pour la soirée, et la première réunion étant fixée à 19 h 00, c'est dire si j'avais des craintes, car "Changer? Changeons!" se réunit pour l'instant en plein air. Mais Zeus, reconnaît le mérite, et nous a épargné de la pluie et de l'orage, assister d'Éole qui a retenu son souffle, pas d'eau, pas de vent, certains oseront dire qu'alors tout baigne ! Mais peut-être pas tant que cela, car la soirée aura un goût amer, comme vous le lirez plus loin.

Pour ce qui est de la première partie, il était prévu à l'ordre du jour de parler de démocratie, vous savez ce qui semble un peu manquer par moment à Durbuy, et bien, si Bernard Adam a abordé le sujet en rappelant les principes de différences entre la démocratie au sens libéral du terme et la gouvernance au sens plus contraignant. Oui, la sémantique, cela a aussi de l'importance, des procès sont perdus où gagnés, pas parce que la cause est bonne ou mauvaise, mais simplement avec la justesse lexicale.

Alors que le sujet venait donc d'être abordé, le débat à tourné rapidement vers l'emploi, et plus particulièrement vers les contrats article 60 (et accessoirement article 61), je ne vais pas vous décrire les textes, vous trouverez la doc utile sur ce lien <https://goo.gl/xjhRgh> si vous ignorez de quoi il en retourne. Si vous n'avez pas vraiment le temps de creuser le sujet, sachez seulement qu'il s'agit d'emplois proposés par les CPAS aux allocataires sociaux, ce qui ne signifie pas qu'il y a du travail pour tous, ou que tous conviennent aux jobs disponibles, mais il s'agit malgré tout d'une voie importante vers la réinsertion sociale, une initiative parmi d'autres, nous en reparlerons probablement encore. Dans le courant de ce débat, Marc Blasband nous a rejoints, et a ainsi été en mesure de nous livrer ses réflexions intéressantes sur le sujet, ainsi qu'il le fera également plus tard sur la tenue du conseil de ce soir.

Les minutes s'égrenant, à 19 h 55, j'ai rejoint mon poste d'observation et d'écoute dans la salle du conseil, une fois encore, j'ai été bien accueilli, j'aime à le souligner, car quelques fois,

j'égratigne un peu l'un(e) où l'autre des honorables élus(es), mais après tout, c'est un peu normal pour celui qui tient la plume...

Il est un peu plus de 20 h 00 lorsque le bourgmestre ouvre le bal, tout d'abord en excusant deux personnes, et dans ces absences, la plus remarquées étant, pour la seconde fois consécutive, celle de Francis Dumoulin, l'échevin que j'aime surnommer monsieur chiffres, son absence étant justifiée par une autre réunion. C'est comme cela, on ne peut rien y faire, les grands hommes sont souvent surbookés, le cumul des mandats n'arrangeant rien, sauf le compte en banque, car tous (les mandats) ne sont pas exécutés gracieusement, tant s'en faut.

(NDR) Mais un jour, cela devra changer!

Dans l'intervalle, Marc Blasband est venu à mes côtés occupé sa place habituelle, 2em rang juste à ma gauche, comme cela, vous savez tout.

Cela fait, Philippe Bontemps m'a semblé décidé à mener les débats tambour battant, et en effet L'ODJ, pour sa première partie, celle débattue en face des électeurs, et concernant les points 1 à 26 a été vidé en moins d'une heure quinze, oui 75 minutes ! Pas mal, j'étais rentré chez moi avant l'orage, car il y en a bien eu un, sur le coup de 22 h 00.

Après les billets d'excuses, Monsieur Bontemps a annoncé comme étant retirés, les points 8, 11 et 39, le point 10 se verra reporté.

Après cela, il faut se satisfaire de ce qui reste au menu, et comme d'ordinaire, le conseil entame ses travaux avec des chiffres, des gros sous, on attaque avec :

Les points 1 à 4, il s'agit de budget pour les fabriques d'églises de Durbuy, Pallenge, Petite-Somme et Verlaine s/o, cela passe sans aucun commentaire, le silence sera tout aussi religieux pour :

Le point 5, les comptes de la fabrique d'église d'Ozo sont approuvés.

Le point 6 relatif au Centre de Services Communs, tout est OK, pas de question, une enveloppe de 10.000 euros lui est même alloué, c'est Noël avant l'heure, mais ils font du bon travail, et cela nécessite malgré tout de l'investissement financier, la somme est loin d'être excessive. (NDR) Je me sens le droit de reconnaître l'évidence, ayant assisté attentivement à la dernière AG du Centre.

Point 7, Le rapport d'activité du GAL Pays de l'Ourthe ne soulève aucune réaction, ni positive ni négative.

Point 9 maintenant, le 8 étant retiré, comme c'est lumineux, En Chainrue n°2, le candélabre sera remplacé pour la somme de 2383 €, c'est plus cher qu'une boîte de bougie, mais cela durera plus longtemps.

Point 10 est reporté, mais...

Le point 11 permettra malgré tout de parler de l'AIVE, pour un marché relatif au réseau d'égouttage, ce qui permettra au public présent dans la salle d'entendre l'expertise de Freddy Paquet, l'échevin des travaux, qui entretient l'assistance avec les canalisations bouchées à Durbuy Vieille Ville par les restaurateurs, il nous livrera notamment qu'il y a de bons patrons de restos, mais à contrario certains mauvais personnels de salle ou de mauvais préposés à la vaisselle, il ne fait pas une généralité, mais nous livre son retour d'expérience. Il indique que

chez certains, c'est le tout à l'évier, donc à l'égout, s'ensuit un bref exposé de physique avec les différences de température des graisses qui arrivent dans les tuyaux, qu'il faut, avant de laver une assiette, bien racler cette dernière à la spatule au-dessus d'une poubelle et pas de l'évier, etc.

L'échevin sollicite donc du conseil de demander un devis à l'AIVE pour le curage et le débouchage des égouts, et précise que l'on commencera par Durbuy vieille ville, pour autant que j'aie bien compris, l'affaire porte sur 2 km de canalisation.

Freddy Paquet indique qu'il est nécessaire de disposer d'un matériel performant pour ce job, Laurence Le Bussy demande si la tâche ne pourrait être confiée à un entrepreneur de la région, la réponse fuse, ils ne sont pas capables, car pas équipés.

André Tassigny, actuel chef de file MR propose une approche plus soft, et ainsi de travailler sur le préventif, du tact au tact, la tête PS Laurence Le Bussy réplique, je la cite "Comment veux-tu organiser du préventif, André ?" La réponse est toujours attendue, en tout cas, ils ne trouveront pas la solution ensemble, ces deux-là !

Il faut encore préciser que Jean Marie Carrier demande qu'une participation financière (des restaurateurs) soit envisagée, la majorité lui rétorque par la bouche de l'échevin des travaux qu'il faut trouver le coupable, et que cela s'avère toujours très difficile, sauf si le bouchon est juste au pied de son établissement.

Il est également question des bactéries qui "bouffent" les déchets organiques, des déboucheurs liquides, etc.

Henri Mailleux, Directeur général, complète l'info avec le prix. C'en est terminé des commentaires, l'affaire semble entendue.

Point 12, le rejointoyage des pavés du Vieux Durbuy sera effectué.

Point 13, Freddy Paquet obtient la convention avec l'ASBL Terre pour 2 ans.

Point 14, en juste trois mots, l'accord est obtenu. (Équipement barrage)

Point 15, il nous donne l'occasion d'entendre une fois encore le PS, qui estime que 1 603 000 €, c'est beaucoup. Pour mémoire, cela concerne le comité de concertation Ville-CPAS, pour connaître le détail, il faut se rendre à la commune.

Point 16 et le système Be Alert (info concernant la firme, rendez-vous sur ce lien <http://be-alert.be/fr/>) technologie numérique qui permet d'informer la population en temps réel de situation d'urgence, par exemple, inondations, accident important, risque chimique, etc. Laurence Le Bussy interroge le bourgmestre sur les coûts, il lui répond. Au final, Il semble que la convention soit approuvée par le conseil.

Point 17, encore et toujours une affaire d'euros, dans le cas présent, il s'agit de convenir d'un cadre adapté pour offrir des subventions en nature aux associations ! Madame Têcheur, pour Ecolo, souhaite savoir comment cela fonctionnait avant, monsieur Mailleux, le DG de la ville, calmement, lui présente une réponse qui semble la satisfaire, l'affaire est ainsi entendue.

Point 18, il concerne une limitation de vitesse à 70 km/h sur la N983 à Rome, la mesure est rapidement adoptée sans question.

Point 19 qui vise l'école de Petit Han ne nécessitera pas plus de commentaire, extension, auteur de projet et marché de service, ce sera une adoption à l'unanimité, Laurence Jamagne ayant bien vendu son produit.

Point 20 concerne une acquisition à Durbuy (Georis) destinée à la construction du parking Nord, prix : 25.000 € l'hectare ! (Un peu plus élevé qu'une parcelle aux Macralles, voire chiffre plus bas), un avis au public sera publié.

Point 21, encore des acquisitions dans le parc des Macralles, cette fois les numéros 4, 23, 24-25 et 26 pour un demi-lot, sont concernés, seul le package formé avec les # 24,25 et la demi-parcelle 26, qui appartiennent au même propriétaire font l'objet de la demande au conseil, le projet d'acte à hauteur de 20.000 euros est adopté, en ce qui concerne le 4, mais aussi le 23, cela reviendra plus tard très probablement, car selon mes informations, les ventes sont décidées, mais les démolitions prévues ne sont pas encore accomplies.

La vente des deux parcelles et demie, force Madame Le Bussy (PS) à sortir de son silence, elle demande au bourgmestre pourquoi 20.000 € dans ce cas précis, et se demande si la commune ne sort pas des habituels montants octroyés aux propriétaires pour acquérir leur bien dans ce parc résidentiel ? (NDR : Endroit dans lequel la commune achète très massivement !) Le bourgmestre rappelle que les prix fixés sont depuis le début 7.000 € la parcelle avec démolition par la ville, dans le cas où le propriétaire s'en charge, la somme d'achat est alors fixée à 10.000 €, il indique aussi que cela peut le cas échéant être fluctuant selon la superficie du terrain ! On en restera là, après toutefois que le bourgmestre, comme il aime à le préciser, ait une fois encore indiqué que le propriétaire était demandeur.

(NDR : *Sans parti-pris, j'ai conversé avec le propriétaire voici +- deux mois, il m'avait alors assuré que pour rien au monde il n'accepterait l'aumône de la commune, me parlant déjà alors d'une somme avoisinant les 20.000 €, qu'il obtiendrait bien plus de la vente de son chalet en se tournant vers le privé, mais que de toute façon, sa seconde résidence n'était pas à vendre, comme quoi...*)

Le bourgmestre informera également le conseil qu'un marché de service a été signé avec une entreprise dont je n'ai pas saisi le nom ? Elle commencera sous peu les démolitions des parcelles nouvellement ou anciennement acquises par la ville, la date du 15 octobre a été entendue.

Point 22, l'ODJ tire doucement vers le bas de page, je n'ai strictement rien compris pour une acquisition à Inzès Prés, l'accord est probablement effectif, cela restera donc sans commentaire.

Point 23, il s'agit du plus sensible de la soirée, celui qui donne un goût amer, et qui arrive enfin sur la table du conseil, il concerne la vente de l'église Saint-Georges de Grand Han dont la nef et le chœur s'appuient sur la tour de l'église antérieure (XIIIe ou XIVe siècle) *source* : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Grandhan>. Lieu chrétien de prière et de recueillement qui a, en tout état de cause, été désacralisée en 2016 ! La discussion portera sur le principe même de la cession. On apprendra qu'en 2016, une enquête publique par affichage et sollicitant l'avis de la population a été réalisée, qu'aucune réponse, plainte, remarque ou observation n'est parvenue à la commune, on apprendra qu'une publicité de vente a également et tout récemment été posée par affiche sur l'édifice, que le délai de réponse expirait le 30 août. On apprendra également que l'évêché était demandeur de la vente déjà en 2009, car les travaux

à l'édifice étaient trop importants pour être raisonnablement envisagés ? On saura aussi que dans l'entité il y a beaucoup d'églises ! Que la gestion en est problématique !! On apprendra également qu'un amateur sérieux et financièrement très à l'aise s'est porté candidat avec le projet de faire un musée sur le moyen-âge dans cet édifice religieux. Que cet amateur a déjà acquis une propriété en face des lieux pour créer un parking, anticipant ainsi la décision. On n'apprendra pas la récente opposition par courrier du Pays de Durbuy ASBL, lettre que vous pouvez consulter sur le site de l'association : <https://goo.gl/oSZJfA>. Par contre, le bourgmestre signalera que les frais à engager pour la réfection du toit du clocher sont estimés à 350.000 € à réaliser dans les 18 mois date vente, que le gros œuvre lui est fixé à hauteur de 850.000 €, les travaux devront être réalisés en préservant les lieux à l'identique, muraille, peintures, etc. On saura que la vente interviendra pour 1 € symbolique, que n'importe qui peut se porter candidat acquéreur, mais avec un projet culturel sérieux sur le long terme. Qu'en cas de non-réalisation des travaux, une clause de "dédit" est prévue et fixée à 50.000 €.

Ecolo se demande s'il ne serait pas plus opportun de conclure un bail emphytéotique, la suggestion ne séduit pas la majorité, elle ne fera donc pas long feu... Madame Têcheur ajoute également que les petits musées, cela ne fonctionne pas !

La cheffe de file PS, ayant lu le dossier, relève que du logement, hébergement et hôtellerie (restauration) sont prévus dans le projet, elle s'y oppose et demande que la clause soit modulée en "conciergerie" uniquement. Le bourgmestre ne semble pas s'y opposer formellement, du moins à ce stade des travaux du conseil. Il est aussi question que les gens du village puissent être associés au projet, car après tout, sur le plan théologique, il s'agit de leur église. La suggestion sera orientée en ce sens. À nouveau, le PS s'interroge, qui va juger de la pérennité du projet, sera-t-il porteur d'emploi, de rentabilité ? Ces questions resteront, pour l'heure, en suspens, sauf pour l'aspect des travaux, le site, en tout cas pour la partie concernée par l'édifice, étant classé, la Région Wallonne veillera à tenir l'église au milieu du village, si j'ose me permettre cette métaphore. Il n'a jamais été question un seul instant des dépouilles ensevelies dans le cimetière mitoyen, pas plus que des défunts se trouvant intra-muros.

On se focalise plus sur l'aspect culturel que représentera la chose vendue, par exemple, d'obtenir la garantie qu'en cas de cession, celui-ci soit impérativement maintenu. Le PS sur l'avis de Laurence Le Bussy souhaite également la création d'un conseil culturel impliquant les habitants de Grand Han, l'acquéreur, et le cas échéant l'un ou l'autre service de la commune ?

Pour Philippe Bontemps, il ne faut pas mettre trop de considérations ou de clauses pour éviter de décourager l'investisseur.

L'affaire devra inévitablement revenir sur la table du conseil à une date ultérieure, rien déjà que pour le changement d'affectation.

Mis à part ce que je viens de vous livrer, les élus, tant majorité qu'opposition, paraissent favorables à cette vente.

On remarquera qu'en fin de séance publique, une dame, propriétaire d'une bâtisse aux abords de l'église, mais résidant maintenant à Bruxelles, s'est dirigée d'un pas décidé vers le bourgmestre pour lui faire part de sa vive réprobation et dans la foulée, de lui reprocher d'avoir laissé ses divers courriers en mode "sans réponse" elle m'a rapporté par la suite que le mayor ne les aurait jamais reçus ?

Nous aurons l'occasion très probablement de revenir sur la finalisation de la vente et probablement du projet en lui-même, et peut-être plus tôt que ne le pensent les conseillers...

Point 24 relatif à la vente de l'emprise Bomal à la Société Publique de Gestion de l'Eau n'est qu'une simple formalité.

Point 25 c'est plus compliqué, le tennis de Barvaux, le bail emphytéotique, etc. La question soulevée est d'importance, que va-t-il advenir des installations existantes à Barvaux, la réponse du mayor est assez courte, cela dépend des exploitants du Tennis.

Point 26, il nous donne l'occasion d'entendre une dernière fois pour cette soirée, Laurence Jamagne, l'échevine ayant le scolaire dans ses attributions, on n'en apprendra rien de plus que lors d'un précédent conseil ou l'extrascolaire a été abordé, sinon que le règlement d'ordre intérieur est finalisé et adopté, elle rappelle une fois encore les divers tarifs de gardiennage, et cela, clôture la réunion librement accessible aux citoyens, les derniers points devant être vidés sous le régime du huis clos.

*

L'analyse de Marc :

Points d'intérêts de la réunion du conseil communal du 30 août 2017.

Les budgets des fabriques d'église posent un problème de société. Combien de gens vont encore à l'église ? Cette fréquentation justifie-t-elle les montants engagés ? Ce sont nos lois, nos accords, nos compromis qui expliquent cet état des choses. Mais reconnaissons-le, ce n'est pas logique.

Nous avons fait une remarque semblable quelques conseils communaux plus tôt : la moitié des dépenses du CPAS vont aux bénéficiaires, le reste à la bureaucratie. Ce n'est pas logique non plus, mais c'est aussi un résultat d'une évolution historique.

La logique est complètement absente des délibérations quand on traite des égouts à Durbuy, indépendamment de tout compromis historique à ma connaissance. Toute l'assemblée est d'accord pour jeter la cause de ce problème récurrent aux restaurateurs. Mais personne n'avance que les installations sont insuffisantes, que l'argent que le maieur se vante d'avoir investi dans leur entretien a visiblement été mal dépensé : responsabilité de moyens et pas de résultats. Par ailleurs, l'échevin en charge nous apprend que ces installations sont tellement compliquées qu'il faut des spécialistes pour les entretenir. Ce n'est toujours pas logique.

Le monstre du Loch Ness durbuysien, le barrage hydroélectrique refait surface. Le maieur n'a pas l'élégance de citer les nombreuses tentatives qui ont précédé cet essai-ci. Pour moi on parle ce soir d'une troisième étude de faisabilité pour le même concept. On pourrait apprendre de ces essais infructueux. Mais non, le bourgmestre préfère faire croire que c'est son idée originale. Ce n'est pas plus logique que le reste.

On parle de Be-alerte et des dangers qui nous menacent. On cite les inondations, les camions, les incendies, mais pas un hoquet de Tihange. Ce n'est pas logique, comme d'ailleurs de ne pas citer les dangers de ce système pour la vie privée des abonnés.

On parle d'un changement de je ne sais quoi sur la route de Rome. Comme il s'agit clairement de Marc Coucke, on enterre le sujet en vitesse sans rien expliquer. Ça par contre c'est logique pour le bourgmestre, qui donne l'impression de devoir rendre des comptes, mais pour moi, ce n'est pas logique.

Acquisitions Aux Macralles. Ici je suis en plein brouillard : sont-ce les parcelles 4, 23, 24, 25 et/ou 26 ? J'ai lu ou entendu chacun de ces chiffres.

L'église de Grand Han. Le bourgmestre reste dans ses habitudes. Il accepte n'importe quoi de gens au portefeuille bien rempli. Il ne fournit des informations que lorsque le point de non-retour est dépassé, comme avec Coucke. Il refuse des conditions contraignantes, pour ne pas déplaire à ses interlocuteurs, ceux-ci semblent en effet plus importants que les citoyens de la commune. Et toujours, cela n'est pas logique.

L'information est aussi un point faible de ce dossier. Une voisine de cette église s'est plainte de ne pas avoir reçu de réponses à de nombreux courriers. L'administration communale ne publie les enquêtes que de façon légale, ce qui rend leur accès difficile pour dire le moins. De toute façon, elle ne tient pas compte de l'opinion des citoyens, qu'il y ait 0, 11 ou 3000 réponses à des enquêtes ou à des pétitions. Et encore, ce n'est pas logique.

Si les crimes contre la logique étaient punis par la loi, ce bourgmestre et ses échevins devraient être en prison pour longtemps.

Marc Blasband

*

Et pour conclure, car les meilleures choses ont une fin, sachez encore que le maître de cérémonie, ait fait l'impasse sur l'agenda, je suis en mesure de vous indiquer que le lundi 25 septembre, nous aurons l'occasion de remettre le couvert et de nous retrouver à nouveau dans le parc communal pour de nouvelles aventures qui déterminent l'humeur de notre vie à Durbuy, curieusement, j'ai l'impression que l'opposition s'oppose moins, que la majorité stagne, bref, que les choses ne tournent plus comme avant les vacances, mais ce n'est possiblement qu'une impression sans réel fondement, nous verrons comment les choses se remettent en place avec le premier conseil de la rentrée 2017/2018.

19 hr pour la liste Changer ? Changeons ! dans le parc communal sous la voute céleste, et 20 h 00 pour le conseil dans la salle des mariages.

La perfection n'existe pas, mais nous tenterons toujours d'être objectif et fidèles à la réalité des débats que nous vous rapportons, Marc par son analyse, et enfin moi-même dans mon compte-rendu.

Merci de nous avoir lu, merci de votre fidélité, ainsi que de votre soutien.

Ce compte-rendu non-officiel n'est nullement exhaustif des débats.

Rédacteurs : Alain ROPPE (pour le compte-rendu) & Marc Blasband (pour son analyse).

Durbuy, le 21 août 2017.



Basse Cour 13

6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **mercredi 30 août 2017 à vingt heures.**

Par le Collège,

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2018 de la fabrique d'église de DURBUY.
2. Budget 2018 de la fabrique d'église de PALENGE.
3. Budget 2018 de la fabrique d'église de PETITE-SOMME.
4. Budget 2018 de la fabrique d'église de VERLAINE S/O.
5. Comptes 2016 de la fabrique d'église d'IZIER-OZO.
6. Centre de services communs – Rapport d'activités 2016, comptes 2016, budget 2017.
7. GAL Pays de l'Ourthe. Rapport d'activités 2016.
8. Eclairage public. Remplacement de 264 luminaires au mercure.
9. Eclairage public. Remplacement candélabre Chainrue 2 (Franchimont). Approbation devis.
10. Problématique des eaux de ruissellement à Durbuy Vieille Ville. Convention avec l'AIVE.
11. Entretien annuel du réseau d'égouttage. Marché cadre de l'AIVE. Adhésion.
12. Rejointoyage pavés rue Vieux Durbuy. Marché de travaux.
13. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers : Terre Asbl.
14. Equipement hydroélectrique du barrage sur l'Ourthe. Auteur de projet. Marché de services.
15. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal réunion du 05 juillet 2017.
16. Planification d'urgence. Be Alert. Convention.
17. Subventions en nature aux associations. Cadre.
18. Règlement complémentaire de circulation routière. Route R.W. N° N983. Rome.
19. Extension école de Petithan. Auteur de projet. Marché de services.
20. Acquisition Ville. Georis à Durbuy. Projet acte.
21. Régie foncière. Acquisition Parc des Macralles. Lots 4, 23/24. Projet acte.
22. Régie foncière. Acquisition à Inzès Prés : P. DOCQUIER. Hypothèque. Précision.
23. Vente église de Granhan. Principe.
24. Vente emprise Bomal à SPGE. Projet acte.
25. Bail emphytéotique avec l'Asbl Barvaux Tennis Club à Durbuy/Barvaux.
26. Accueil extrascolaire de la Ville de Durbuy. Règlement d'ordre intérieur.
27. PE. Nomination à titre définitif d'une directrice d'école à l'école de Barvaux : Rita BONMARIAGE.
Retrait délibération.
28. PE. Désignation d'une directrice d'école faisant fonction à l'école de Barvaux : Rita BONMARIAGE.
29. PE. Nomination à titre définitif (18 périodes) d'un maître d'éducation physique : Laurence NINANE.

30. P.E. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à plein temps : Rosine SARLET.
31. P.E. Congé pour prestation réduite pour 2 enfants de moins de 14 ans à 20/24^{ème} temps : Annick DUBOISDENGHIEN.
32. P.E. Congé pour prestation réduite pour convenances personnelles (20/24^{ème}) : Hélène PIRON.
33. P.E. Interruption de carrière à ¼ temps (19/24^{ème}) : Anita COLLARD.
34. P.E. Interruption de carrière à ¼ temps (19/24^{ème}) : Colette DETHISE.
35. P.E. Interruption de carrière à ¼ temps (19/24^{ème}) : Vinciane DRICOT.
36. P.E. Interruption de carrière à 1/5^{ème} temps (21/26^{ème}) : Martine JADOT.
37. P.E. Interruption de carrière à 1/5^{ème} temps (21/26^{ème}) : Soline LEJEUNE.
38. P.E. Interruption de carrière complète : Anne LEONARD.